

COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN
VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE OU DU CONSORTIUM ^{1 2} :

COSELOG

Forme juridique ³ : Société anonyme

Adresse: Rue Terre à Briques

N°: 18

Code postal: 7522

Commune: Marquain

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Tournai

Adresse Internet ⁴ :

Adresse e-mail ⁴ :

Numéro d'entreprise 0473.768.685

COMPTES CONSOLIDÉS en MILLIERS D'EUROS ⁵

communiqués à l'assemblée générale du 29-11-24

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-23 au 31-12-23

Exercice précédent du 01-01-22 au 31-12-22

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas ¹ identiques à ceux publiés antérieurement

Documents joints aux présents comptes consolidés: RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ, RAPPORT DE CONTRÔLE DES COMPTES CONSOLIDÉS

À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (article 3:26, § 2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations)

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: 54
objet: 5.2, 5.7, 5.8.2, 5.8.5, 8, 9

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)
DUFOUR FREDERIC
Administrateur

Signature
(nom et qualité)
DUFOUR PHILIPPE
Administrateur

¹ Biffer la mention inutile.

² En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.

³ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

⁴ Mention facultative.

⁵ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE
CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ LES
COMPTES CONSOLIDÉS****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

AVISOR SCPRL 0867.463.773

Chaussée de Tournai 54, 7520 Ramegnies-Chin, Belgique

Numéro de membre: B558

Mandat: Commissaire

Représenté par:

1. HURTEUX Dorothée, Numéro de membre : A2142
Chaussée de Tournai 54 , 7520 Ramegnies-Chin, Belgique
Reviseur d'entreprises

DUFOUR Philippe

Route de Velaines 52, 7543 Mourcourt, Belgique

Mandat: Administrateur délégué

DUFOUR Olivier

Vieux Chemin de Lille 54, 7500 Tournai, Belgique

Mandat: Administrateur délégué

DUFOUR Frédéric

Chaussée de Lannoy 65, 7503 Froyennes, Belgique

Mandat: Administrateur délégué

DUFOUR Christian

Quai Saint Brice 34, 7500 Tournai, Belgique

Mandat: Administrateur délégué PCA, début: 17/09/2018, fin: 13/10/2023

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION⁶

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	5.7	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	137.322	108.001
Immobilisations incorporelles	5.8	21	795	843
Ecarts de consolidation positifs	5.12	9920	1.107	1.431
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	129.818	100.946
Terrains et constructions		22	41.635	26.475
Installations, machines et outillage		23	17.653	16.718
Mobilier et matériel roulant		24	3.827	3.540
Location-financement et droits similaires		25	47.651	35.618
Autres immobilisations corporelles		26	3.615	2.481
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	15.437	16.114
Immobilisations financières	5.1 - 5.4/5.10	28	5.602	4.781
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921	1.353	945
Participations		99211	1.136	710
Créances		99212	217	235
Autres entreprises	5.10	284/8	4.249	3.836
Participations		284	3.415	3.655
Créances		285/8	834	181

⁶ Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations

	Ann	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	63.735	53.617
Créances à plus d'un an		29	100	582
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	100	582
Impôts différés		292		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	8.763	4.330
Stocks		30/36	2.581	2.516
Approvisionnements		30/31	1	
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	2.580	2.516
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	6.182	1.814
Créances à un an au plus		40/41	48.519	44.315
Créances commerciales		40	44.320	41.239
Autres créances		41	4.199	3.076
Placements de trésorerie		50/53	157	157
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	157	157
Valeurs disponibles		54/58	5.692	4.029
Comptes de régularisation		490/1	504	204
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	201.057	161.618

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	43.742	40.438
Apport ⁷		10/11	16.571	16.291
Capital		10	16.571	16.291
Capital souscrit		100	16.571	16.291
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Disponible		110		
Indisponible		111		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves consolidées (+)/(-)	5.11	9910	24.423	22.281
Ecarts de consolidation négatifs	5.12	9911	1.389	1.389
Imputations des écarts de consolidation		99201		
Ecarts de conversion (+)/(-)		9912		
Subsides en capital		15	1.359	477
INTÉRÊTS DE TIERS				
Intérêts de tiers		9913	-412	-544
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES				
		16	795	217
Provisions pour risques et charges		160/5	265	189
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163	122	122
Autres risques et charges		164/5	143	67
Impôts différés et latences fiscales	5.6	168	530	28

⁷ Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	156.932	121.507
Dettes à plus d'un an	5.13	17	79.816	58.999
Dettes financières		170/4	75.322	52.329
Emprunts subordonnés		170	10.000	
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	35.285	26.416
Etablissements de crédit		173	30.037	25.913
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	4.494	6.670
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	76.834	62.216
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	15.025	11.708
Dettes financières		43	18.563	14.009
Etablissements de crédit		430/8	18.563	14.009
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	23.008	16.147
Fournisseurs		440/4	23.008	16.147
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	8.449	8.435
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	10.413	9.479
Impôts		450/3	3.754	3.545
Rémunérations et charges sociales		454/9	6.659	5.934
Autres dettes		47/48	1.376	2.438
Comptes de régularisation		492/3	282	292
TOTAL DU PASSIF		10/49	201.057	161.618

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ (ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)⁸

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	177.477	159.945
Chiffre d'affaires	5.14	70	162.416	154.732
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71	4.368	1.046
Production immobilisée		72	3.865	106
Autres produits d'exploitation		74	2.315	2.465
Produits d'exploitation non récurrents	5.14	76A	4.513	1.596
Coût des ventes et des prestations		60/66A	169.626	153.734
Approvisionnements et marchandises		60	57.467	56.367
Achats		600/8	57.480	56.470
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	-13	-103
Services et biens divers		61	41.543	35.420
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	5.14	62	48.454	42.586
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	19.467	16.992
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4	-141	181
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8	80	26
Autres charges d'exploitation		640/8	2.549	2.134
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960		
Charges d'exploitation non récurrentes	5.14	66A	207	28
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	7.851	6.211

⁸ Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 3:149, § 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations).

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	1.318	565
Produits financiers récurrents		75	1.318	565
Produits des immobilisations financières		750	739	171
Produits des actifs circulants		751	76	
Autres produits financiers		752/9	503	394
Produits financiers non récurrents	5.14	76B		
Charges financières		65/66B	3.791	2.466
Charges financières récurrentes		65	3.741	2.466
Charges des dettes		650	2.532	1.583
Amortissements sur écarts de consolidation positifs ..		9961	869	671
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	340	212
Charges financières non récurrentes	5.14	66B	50	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	5.378	4.310
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		780	7	10
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		680	2.088	
Impôts sur le résultat(+)/(-)		67/77	697	678
Impôts	5.14	670/3	697	678
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	2.600	3.642
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (+)/(-)		9975	479	176
Résultats en bénéfice..... (+)		99751	488	176
Résultats en perte..... (-)		99752	9	
Bénéfice consolidé (Perte consolidée) (+)/(-)		9976	3.079	3.818
Part des tiers dans le résultat..... (+)/(-)		99761	36	12
Part du groupe dans le résultat (+)/(-)		99762	3.043	3.806

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4) ^{9 10}	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹¹	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹²
COGETRINA Société anonyme RUE TERRE A BRIQUES 18 7522 Marquain Belgique 0402.490.018	G	100,00	0,00
BETONS DES BASSINS DE L'ESCAUT Société anonyme RUE DU COUCOU 47 7640 Antoing Belgique 0442.028.406	G	79,76	50,00
DUFOUR ENERGY Société anonyme RUE TERRE A BRIQUES 18, boîte 2 7522 Marquain Belgique 0416.705.070	G	100,00	0,00
DUFOUR ILE DE FRANCE France RUE GAY LUSSAC 15 77290 MITRY France	G	100,00	0,00

9 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*).

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (*article 3:102 de l'arrêté royal précité*).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4) ^{9 10}	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹¹	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹²
DUFOUR TRANSPORT ET MANUTENTION Société anonyme RUE TERRE A BRIQUES 18 7522 Marquain Belgique 0406.798.697	G	100,00	0,00
SAMA France RUE DE L'ALBECK 30 59386 DUNKERQUE France	G	100,00	0,00
SODEMAF Société anonyme BD DELWART 44 7500 Tournai Belgique 0413.251.870	G	100,00	0,00
SVPTE Société privée à responsabilité limitée RUE TERRE A BRIQUES 18 7522 Marquain Belgique 0475.489.248	G	100,00	0,00

9 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*).

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (*article 3:102 de l'arrêté royal précité*).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4) ^{9 10}	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹¹	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹²
Technilevage SRL de droit français Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 8 59000 Lille France	G	100,00	0,00
Ecolys Société privée à responsabilité limitée Route des Ecluses 30 7784 Warneton Belgique 0468.035.094	G	100,00	0,00
CELTIC LEVAGE Société à Responsabilité Limitée Rue de l'Usine 21 62670 Mazingarbe France	G	100,00	0,00
DUFOUR PARIS Société civile immobilière (FR) Rue Gay Lussac 15 77290 MITRY France	G	100,00	0,00

9 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*).

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (*article 3:102 de l'arrêté royal précité*).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ ⁹ 10 E2/E3/E4)	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹¹	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹²
DUFIMMO Société civile immobilière (FR) Rue de l'Albeck 30 59386 DUNKERQUE France	G	100,00	0,00
1WWT France Avenue Carnot 12 44017 Nantes France	G	52,00	0,00
COGETRINA LOGISTICS Société anonyme Rue Terre à Briques 18 7522 Marquain Belgique 0672.979.664	G	100,00	0,00
DGC Société anonyme Rue Terre à Briques 18 7522 Marquain Belgique 0680.766.289	G	100,00	0,00

9 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*).

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (*article 3:102 de l'arrêté royal précité*).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Liste des filiales consolidées et des sociétés mises en équivalence

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4) ^{9 10}	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹¹	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹²
Compagnies de Services et de Logistique Société anonyme rue Terre à Briques 26 7503 Froyennes Belgique 0447.803.072	G	100,00	0,00
La Vélorie Société anonyme Rue de l'eau vive 1 7503 Froyennes Belgique 0649.946.718	E1	33,33	0,00
AGRIPORT DE PECQ Société anonyme Rue de la Sucrierie 1 7740 Pecq Belgique 0661.979.171	E1	25,00	0,00
MERDRIGNAC LEVAGE Boulevard d'Estienne 10 72100 LE MANS France 350573663	G	100,00	0,00

9 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*).

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (*article 3:102 de l'arrêté royal précité*).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ ⁹ E2/E3/E4) ¹⁰	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹¹	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹²
MLD Boulevard d'Estienne d'Orves 10 72100 LE MANS France 41430843700014	G	100,00	0,00
MERDRIGNAC TRANSPORT Boulevard d'Estienne 10 72100 LE MANS France 575450069	G	100,00	0,00
MERDRIGNAC NACELLE Boulevard d'Estienne 10 72100 LE MANS France 322686791	G	100,00	0,00
MERDRIGNAC GARAGE Boulevard d'Estienne 10 72100 LE MANS France 502346240	G	100,00	0,00

9 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*).

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (*article 3:102 de l'arrêté royal précité*).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4) ^{9 10}	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹¹	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹²
REPLIC Société à Responsabilité Limitée Chemin de l'eau de vie 1 7503 Froyennes Belgique 0737.604.628	E1	33,33	0,00
Société industrielle de Biomethanisation Société anonyme Quai St-Brice 35 7500 Tournai Belgique 0502.781.583	E1	20,00	0,00
DUTY LOGISTIC Société anonyme Rue des Mineurs 25 7134 Leval-Trahegnies Belgique 0757.717.280 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00
MADUF Société à Responsabilité Limitée Rue As-Pois 7500 Tournai Belgique 0775.335.351 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00

⁹ G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*).

¹⁰ Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

¹¹ Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

¹² Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (*article 3:102 de l'arrêté royal précité*).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Liste des filiales consolidées et des sociétés mises en équivalence

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ ⁹ E2/E3/E4) ¹⁰	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹¹	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹²
DUKA IMMO Société anonyme Rue de la Terre à Briques 7522 Marquain Belgique 0719.771.375 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00
TECHNIMANUT France Rue Edouard Branly 77290 Mitry-Mory France	G	100,00	100,00
DUMANS Société civile immobilière (FR) Boulevard d'estienne D'orves 72100 Le Mans France	G	100,00	100,00
Antoing Recyclage Béton Société anonyme Rue du Coucou 47 7640 Antoing Belgique 0464.024.046	G	64,88	25,00

⁹ G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

¹⁰ Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

¹¹ Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

¹² Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4) ^{9 10}	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹¹	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹²
ADAM LEVAGE Société Anonyme de droit français Rue de La Forêt 21 55170 ANCERVILLE France 44436072100021	G	100,00	100,00
DUMANS Société civile immobilière (FR) Bld d'Estienne d'orves 10 72100 LE MANS France 41430843700014	G	100,00	100,00
DUTY TECHNICS Société anonyme route de Gosselies 568 6220 Fleurus Belgique 0798.848.052 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	50,00
Avelgem Container Terminal Société anonyme Nijverheidslaan 50 8580 Avelgem Belgique 0442.149.556 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	37,50	37,50

9 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ ⁹ 10 E2/E3/E4)	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹¹	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹²
One Way Trucking Avelgem Société anonyme Nijverheidslaan , boîte 50 8580 Avelgem Belgique 0442.149.358 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	37,50	37,50
EUROMETRTOPORTS Société anonyme Rue de la Terre à Briques 18 7522 Blandain Belgique 0459.682.208 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	50,00

9 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*).

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (*article 3:102 de l'arrêté royal précité*).

SOCIÉTÉS AUTRES QUE LES FILIALES ET LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Ci-dessous sont reprises les sociétés, autres que celles visées aux sections CONSO 5.1 et CONSO 5.2 de l'annexe, dans lesquelles les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors (au titre des articles 3:97 et 3:98 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations) détiennent, soit elles-mêmes, soit par une personne agissant en son nom mais pour leur compte, un pourcentage du capital ou de l'apport de 10 % au moins. Ces informations peuvent être omises lorsqu'elles ne sont que d'un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹⁶	Informations reprises des derniers comptes annuels ¹⁷			
		Comptes annuels arrêtés le	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
				(+) ou (-) (en milliers de devises)	
IPALLE Société coopérative à responsabilité limitée chemin de l'eau vive 1 7503 Froyennes Belgique 0216.881.904	9,80	31-12-22	EUR	159.775	16.345
RENASCI Société anonyme Waterlelielaan 1 9032 Wondelgem Belgique 0687.682.488	1,01	31-12-21	EUR	45.616	105
SAMEOLE BELGIQUE Société à Responsabilité Limitée rue de la Déportation 221 1480 Tubize Belgique 0664.711.702	5,00	31-12-22	EUR	-272	-95
CIRCIOS Société anonyme Bd du Roi ALbert II 7 1210 Saint-Josse-ten-Noode Belgique 0768.245.443	10,00	31-12-22	EUR	58	-3

¹⁶ Fraction du capital ou de l'apport détenue par les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors.

¹⁷ Ces informations peuvent être omises lorsque la société concernée n'est pas tenue de rendre ces indications publiques.

Nr.	0473.768.685	CONSO 5.4
-----	--------------	-----------

CONSORTIUM

Identification des entreprises, membres du consortium avec pour chacune d'elles la liste des filiales, la méthode de consolidation appliquée à chaque filiale et la fraction du capital ou de l'apport détenue.

COSELOG SA (cf supra 5.1 pour les filiales consolidées)
Rue Terre à Briques 18 - 7522 MARQUAIN
N°entreprise : 0473.768.685

COSELIMMO SA
Rue Terre à Briques 18 - 7522 MARQUAIN
N°entreprise : 0842.215.168
Filiale : Compagnie de services et de logistique SA
Rue Terre à Briques, 29 - 7522 MARQUAIN
N°entreprise : 0447.803.072
Méthode de consolidation : Globale
Fraction du capital détenu : 100%

CRITÈRES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, l'identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, I. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).

Les méthodes de consolidation appliquées aux entités comprises dans le périmètre n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (*en vertu de l'article 3:102 de l'arrêté royal précité*).

Les entités suivantes ont été intégrées au périmètre au 01.01.2023 :

Par intégration proportionnelle à hauteur de 50%

- SA DUTY LOGISTIC > contribution à l'actif : 70.730€ et au compte de résultat consolidé : -6.265€
- SA AVCT: contribution à l'actif : 579.119€ et au compte de résultat consolidé : - 51.958€
- SA OWTA : contribution à l'actif : 321.485€ et au compte de résultat consolidé : 8.333€
- SA Eurometroport : contribution à l'actif : 150.481€ et au compte de résultat consolidé : 31.018€

Par intégration globale :

- SAS Adam Leverage : contribution à l'actif : 1.019.273€ et au compte de résultat consolidé : 183
- SCI Dumans : contribution à l'actif : 1.904.476 € et au compte de résultat consolidé : 47.443€

RÈGLES D'ÉVALUATION

Relevé des critères d'importance significative ayant présidé à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations (en vertu de l'article 3:156, VI.a. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)
 - aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger (en vertu de l'article 3:156, VI.b. de l'arrêté royal précité).
- Au cours de la restructuration du groupe en 2017, des écarts de consolidations ont été dégagés. Certains de ces écarts ont été affectés à des immeubles. Les écarts de consolidation affectés à ces immeubles sont amortis sur 15ans de manière linéaire. Les autres écarts sont amortis sur 5 ans de manière linéaire.
- Le détail est le suivant :
- Ecart sur terrains et constructions : 7.993.486,24€
- Dotation annuelle : 385.067,12€

MÉTHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Explication détaillée des méthodes mises en oeuvre pour la détermination des latences fiscales

Impôts différés et latences fiscales

<i>Ventilation de la rubrique 168 du passif</i>	
<i>Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)</i>	
<i>Latences fiscales (en vertu de l'article 3:119 de l'arrêté royal précité).....</i>	

Codes	Exercice
168	530
1681	530
1682	

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxxxx	453
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8021		
Cessions et désaffectations.....	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99811		
Autres variations..... (+)/(-)	99821	72	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	525	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8121P	xxxxxxxxxxxxxxx	110
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8071	87	
Repris	8081		
Acquis de tiers.....	8091		
Annulés	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8111		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99831		
Autres variations..... (+)/(-)	99841	72	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8121	269	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	256	

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée.....

Cessions et désaffectations.....

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Ecart de conversion..... (+)/(-)

Autres variations..... (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....

Mutations de l'exercice

Actés.....

Repris

Acquis de tiers.....

Annulés

Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)

Ecart de conversion..... (+)/(-)

Autres variations..... (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	952
8022		
8032	3	
8042		
99812		
99822	4	
8052	953	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	926
8072	1	
8082		
8092		
8102	2	
8112		
99832		
99842	3	
8122	928	
211	25	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.936
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8023	40	
Cessions et désaffectations.....	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8043		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99813		
Autres variations..... (+)/(-)	99823	46	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8053	2.022	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8123P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.461
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8073	47	
Repris	8083		
Acquis de tiers.....	8093		
Annulés	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8113		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99833		
Autres variations..... (+)/(-)	99843		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8123	1.508	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	<u>514</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	55.522
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8161	2.967	
Cessions et désaffectations.....	8171	722	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181	14.368	
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99851		
Autres variations..... (+)/(-)	99861		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	72.135	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées.....	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8241		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99871		
Autres variations..... (+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	29.047
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8271	2.209	
Repris	8281		
Acquis de tiers.....	8291	500	
Annulés	8301	582	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8311		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99891		
Autres variations..... (+)/(-)	99901	-674	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	30.500	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	41.635	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	131.049
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8162	6.439	
Cessions et désaffectations.....	8172	7.797	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	9.433	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99852		
Autres variations..... (+)/(-)	99862	344	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	139.468	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées.....	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8242		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99872		
Autres variations..... (+)/(-)	99882		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	114.331
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8272	5.974	
Repris	8282		
Acquis de tiers.....	8292		
Annulés	8302	6.944	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8312	8.201	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99892		
Autres variations..... (+)/(-)	99902	253	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	121.815	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	17.653	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	40.051
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8163	1.846	
Cessions et désaffectations.....	8173	2.771	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	255	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99853		
Autres variations..... (+)/(-)	99863	94	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	39.475	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées.....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8243		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99873		
Autres variations..... (+)/(-)	99883		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	36.511
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8273	1.125	
Repris	8283		
Acquis de tiers.....	8293		
Annulés	8303	2.247	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8313	253	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99893		
Autres variations..... (+)/(-)	99903	6	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	35.648	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	3.827	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxxxxxxx	68.668
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8164	21.712	
Cessions et désaffectations.....	8174	740	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8184	-9.688	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99854		
Autres variations..... (+)/(-)	99864		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	79.952	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées.....	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8244		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99874		
Autres variations..... (+)/(-)	99884		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxxxxx	33.050
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8274	9.585	
Repris	8284		
Acquis de tiers.....	8294		
Annulés	8304	729	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8314	-9.605	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99894		
Autres variations..... (+)/(-)	99904		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8324	32.301	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	47.651	
Dont			
Terrains et constructions.....	250		
Installations, machines et outillage	251	39.119	
Mobilier et matériel roulant	252	8.533	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	8.735
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8165	1.168	
Cessions et désaffectations.....	8175	1	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99855		
Autres variations..... (+)/(-)	99865		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	9.902	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées.....	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8245		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99875		
Autres variations..... (+)/(-)	99885		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6.254
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8275	245	
Repris	8285	212	
Acquis de tiers.....	8295		
Annulés	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8315		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99895		
Autres variations..... (+)/(-)	99905		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	6.287	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	3.615	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	16.113
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8166	13.706	
Cessions et désaffectations.....	8176	32	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	-14.368	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99856		
Autres variations..... (+)/(-)	99866	18	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	15.437	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées.....	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8246		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99876		
Autres variations..... (+)/(-)	99886		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers.....	8296		
Annulés	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8316		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99896		
Autres variations..... (+)/(-)	99906		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	15.437	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - PARTICIPATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	634
Mutations de l'exercice			
Acquisitions.....	8361		
Cessions et retraits.....	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8381		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99911		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	634	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99921		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8471	50	
Reprises.....	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées.....	8501		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99931		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	50	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice	9994P	xxxxxxxxxxxxxxx	76
Variation des capitaux propres des sociétés mises en équivalence (+)/(-)	99941	476	
Quote-part dans le résultat de l'exercice	999411	480	
Eliminations du montant des dividendes afférents à ces participations ...	999421	-150	
Autres types de variations des capitaux propres	999431	146	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(99211)	1.136	
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE- CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	99212P	xxxxxxxxxxxxxxx	235
Mutations de l'exercice			
Additions.....	8581		
Remboursements.....	8591	17	
Réductions de valeur actées.....	8601		
Réductions de valeur reprises.....	8611		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99951		
Autres..... (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(99212)	218	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.656
Mutations de l'exercice			
Acquisitions.....	8362		
Cessions et retraits.....	8372	241	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8382		
Ecart de conversion	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	3.415	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8472		
Reprises.....	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées.....	8502		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice..... (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....	(284)	3.415	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	181
Mutations de l'exercice			
Additions.....	8582	653	
Remboursements.....	8592		
Réductions de valeur actées.....	8602		
Réductions de valeur reprises.....	8612		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99952		
Autres..... (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	834	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE.....	8652		

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice..... (+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxxxx	22.281
Mutations de l'exercice			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé (+)/(-)	99002	3.043	
Autres variations (+)/(-)	99003	-901	
Autres variations			
<i>(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)</i>			
Réserves consolidées au terme de l'exercice (+)/(-)	(9910)	24.423	

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.431
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.	99021		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99031		
Amortissements	99041	-870	
Ecarts portés en résultats	99051		
Autres variations	99061	545	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201	1.106	
CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.389
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.	99022		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99032		
Amortissements	99042		
Ecarts portés en résultats	99052		
Autres variations	99062		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111	1.389	
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.	99023		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99033		
Amortissements	99043		
Ecarts portés en résultats	99053		
Autres variations	99063		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202		
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.	99024		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99034		
Amortissements	99044		
Ecarts portés en résultats	99054		
Autres variations	99064		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112		

ETAT DES DETTES**VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	15.025
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	10.522
Etablissements de crédit	8841	3.854
Autres emprunts	8851	649
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	15.025

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	60.926
Emprunts subordonnés	8812	4.000
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	34.945
Etablissements de crédit	8842	21.981
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	60.926

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	14.395
Emprunts subordonnés	8813	6.000
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	339
Etablissements de crédit	8843	8.056
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	4.495
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	18.890

**DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES
CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES
COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8922	79.698
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	45.807
Etablissements de crédit	8962	33.891
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts.....	9032	
Rémunérations et charges sociales.....	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation	9062	79.698

RÉSULTATS

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Levage		55.599	54.472
Transport		8.488	8.493
Génie Civil		20.396	16.515
Environnement		42.767	39.232
Combustibles/Energie		24.400	29.281
Logistique		6.617	2.901
Immobilier		1.629	1.530
Support administratif et technique groupe		2.519	2.308

Ventilation par marché géographique

Chiffre d'affaire agrégé du groupe en Belgique 99083

EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL

Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale

Effectif moyen du personnel	90901	912	857
Ouvriers.....	90911	769	716
Employés	90921	123	112
Personnel de direction	90931	17	21
Autres	90941	3	8
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	48.439	42.577
Pensions	99622		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	658	621

Filiales consolidées par intégration proportionnelle

Effectif moyen du personnel	90902	9	4
Ouvriers.....	90912	7	4
Employés	90922	2	
Personnel de direction	90932		
Autres	90942		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623	15	9
Pensions	99624		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082	9	4

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RECURRENTS	76	4.513	1.596
Produits d'exploitation non récurrents	76A	4.513	1.596
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	229	255
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	9970		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	3.789	
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	495	1.341
Dont			
Autres		495	385
Plus-value sur réalisation immos			956
Produits financiers non récurrents	76B		
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
Dont			

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHARGES NON RECURRENTES	66	257	28
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	207	28
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs	9962		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	207	28
Dont.....			
Autres			28
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690		
Charges financières non récurrentes	66B	50	
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	50	
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Dont			
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6691		
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs	9963		

RÉSULTATS

IMPOTS SUR LE RESULTAT

Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future

Influence des résultats non-récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
99084		
99085		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers

GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté des dettes et engagements respectivement:

 d'entreprises comprises dans la consolidation

 de tiers.....

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN.....

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:

 aux taux d'intérêt

 aux taux de change

 aux prix des matières premières ou marchandises

 autres opérations similaires.....

ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:

 aux taux d'intérêt

 aux taux de change

 aux prix des matières premières ou marchandises

 autres opérations similaires.....

ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES

 Garantie technique et d'exécution

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

 Garantie réelle et bancaire

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Codes	Exercice
9149	
99086	34.690
99087	
9217	
9218	921
9219	
99088	
99089	
99090	
99091	
99092	
99093	
99094	
99095	

Exercice
1.525

Exercice
16.285

Exercice

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSEQUENCES FINANCIERES DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9261		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus.....	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions.....	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus.....	9371		
Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants.....	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9262		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus.....	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus.....	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE

Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble:

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS OU GERANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE

Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants.....

Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée.....

Codes	Exercice
99097	
99098	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercices de prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9507	101
95071	
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 3:63, §6 du Code des sociétés et des associations

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation/ couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
IRS - Marked to market	Volatilité des taux financiers	Couverture	16.772.453	0	554	0	0
FLOOR - Marked to market	Volatilité des taux financiers	Couverture	5.000.000	0	0	0	0

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Eléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET
DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

**Consortium
COSELOG SA-COSELIMMO SA
Rapport de gestion
sur les comptes annuels consolidés
relatifs à l'exercice 2023**

Nous avons l'honneur de vous communiquer le bilan, le compte de résultats et l'annexe légale relatifs aux comptes consolidés du consortium Coselog-Coselimmo arrêtés au 31 décembre 2023.

1. Mouvements intervenus dans les participations – Périmètre

Périmètre du Consortium COSELOG-COSELIMMO

Lors du bilan d'ouverture de la consolidation, les participations suivantes ont été intégrées globalement :

Au niveau de COSELOG :

Entités belges

COSELOG	Mère consolidante
- COGETRINA SA à concurrence de	100%
- COGETRINA LOGISTICS SA à concurrence de	100%
- BBE SA à concurrence de	79,76%
- DUFOUR ENERGY à concurrence de	100%
- DUFOUR TRANSPORTS ET MANUTENTIONS SA à concurrence de	100%
- DGC SA à concurrence de	100%
- SODEMAF SA à concurrence de	100%
- SVPTE SPRL à concurrence de	100%
- ECO.LYS SPRL à concurrence de	100%
- ARB	64,88%

Nouvelles entités belges intégrées globalement :

Entités françaises :

- DUFOUR IDE SAS à concurrence de	100%
- SAMA SAS à concurrence de	100%
- DUFIMMO SCI à concurrence de	100%
- DUFOUR PARIS SCI à concurrence de	100%
- TECHNILEVAGE SARL à concurrence de	100%
- CELTIC LEVAGE SARL à concurrence de	100%
- 1WWT à concurrence de	52,19%
- MERDRIGNAC LEVAGE à concurrence de	100%
- MERDRIGNAC TRANSPORT à concurrence de	100%
- MERDRIGNAC NACELLE à concurrence de	100%
- MERDRIGNAC GARAGE à concurrence de	100%
- MLD à concurrence de	100%
- TECHNIMANUT	100%
- DUMANS	100%

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET
DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

Nouvelles entités françaises intégrées globalement :

- ADAM LEVAGE SAS	100%
- DUMEUSE SCI	100%

Au niveau de COSELIMMO :

COSELIMMO	Mère consolidante
- CSL SA à concurrence de	100%

Entités associées intégrées proportionnellement au 01.01.2023 :

- MADUFSA	50%
- DUTY LOGISTICS SA	50%
- DUKA IMMO SA	50%
- DUTY TECHNICS SA (new)	50%
- EUROMETROPORT SA (new)	50%
- AVCT SA (new)	37,5%
- OWTA SA (new)	37,5%

Entités mises en équivalence :

AGRIPORT DE PECQ SA
LA VELORIE SA
REPLIC SA
SIBIOM SA

2. Commentaires sur les comptes consolidés (en K€)

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Le bilan consolidé

Le total du bilan s'élève au 31/12/2023 à 201.057 K€ contre 161.618K€ au 31.12.2022 et se compose principalement des éléments suivants :

Au niveau de l'actif :

Immobilisations incorporelles :	795 K€
Immobilisations corporelles :	129.818 K€

L'actif immobilisé progresse de 29.321 K€ :

Cette augmentation est expliquée d'une part par les investissements réalisés par le groupe dans le matériel d'exploitation et le projet immobilier CSL mais également, par le renouvellement du matériel d'exploitation (activités de levage, construction et transport).

Stock et commandes en cours d'exécution : 8.762K€

Soit une progression de près de 4.433K€, correspondant principalement à l'intégration partielle de l'entité DUKA IMMO du fait de l'avancement de sa promotion immobilière Cimenterie Delwart.

Créances à moins d'un an : 48.519K€

Soit une progression de 4.205 K€ et n'appelle pas de commentaire.

- Placements et valeurs disponibles : 5.849. K€

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET
DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

Au niveau du passif :

- Capitaux propres : 43.742 K€
- Dettes : 156.931 K€

L'évolution de l'endettement bancaire est la suivante :

	2023	2022
Dettes fin Long terme	90.345	64.036
Dettes fin court terme	18.563	14.008
TOTAL	108.908	78.044

Le résultat consolidé

Le résultat de l'exercice 2023 se clôture avec un bénéfice consolidé de 3.079K€ résultant :

- D'un bénéfice d'exploitation 7.850 K€
- D'un résultat financier négatif 2.472 K€
Comprenant l'amortissement sur écarts de consolidation positif de : 869 K€
- D'un impôt sur le résultat 2.785 K€
(en ce compris les mouvements de latences fiscales)
- Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence 479 K€

Le Cash-Flow d'exploitation consolidé (K€) s'établit quant à lui à 27.398K€.

Evolution de la société mère et de ses filiales par activité (€)

Les sociétés, regroupées par activité, contribuent au résultat consolidé (avant retraitements de consolidation et amortissement des écarts de conso) comme suit :

Activité	2023
Support	-296.957
Levage et manutention	1.878.097
Environnement	1.190.463
Transports et logistique	-187.919
Energie	299.076
Construction-génie civil	462.491
Immobilier	895.444
Total	4.240.696

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET
DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

3. Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté

L'entreprise n'a pas de remarque particulière en ce qui concerne les risques financiers qui sont gérés en bon père de famille.

En 2023, le groupe a poursuivi ses engagements de remboursement de manière normale.

Depuis le début de l'année 2024, le groupe a poursuivi sa politique de révision des prix de vente à la hausse, afin de faire face à l'inflation importante des prix de l'énergie, ainsi que des salaires.

L'entreprise n'est pas particulièrement exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.

4. Evénements importants survenus après clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice au 31/12/2023, le groupe a augmenté son périmètre de consolidation par l'acquisition du groupe Jean Boutique et du groupe Sitca Levage, rebaptisé HDF Levage. Ces acquisitions permettent désormais au groupe de devenir leader en Wallonie et sur les Hauts de France.

A l'exception de l'évolution des coûts évoquée supra, aucun autre événement important susceptible d'influencer de façon importante les résultats futurs du groupe ne s'est produit.

5. Développements futurs

Dans le domaine du levage, le groupe souhaite renforcer sa présence territoriale auprès de ses clients et optimiser sa logistique et ses frais de transport afin d'assurer sa position concurrentielle.

Le groupe dispose d'une organisation et d'une expérience importante dans le domaine de la grue de haute capacité mais s'attend à une demande en grues de haute capacité en stabilité compte tenu d'un marché éolien en maturité et l'émergence de nouvelles offres de location de grues de haute capacité. Les investissements en renouvellement de matériel d'exploitation se poursuivront et l'entreprise se concentrera sur son organisation interne pour maintenir son avantage compétitif.

Dans le domaine de l'environnement, le groupe a démarré en juillet 2024 son nouveau centre de tri et de recyclage de déchets industriels pour lui permettre d'augmenter ses capacités de traitement et dans un souci d'améliorer ses rendements, la qualité et la stabilité des sous-produits triés.

Dans le domaine logistique et du transport, secteurs où les enjeux sont importants, le groupe propose des alternatives au transport conventionnel en investissant notamment dans la logistique fluviale, et propose des valeurs ajoutées aux transports spéciaux (encadrement, voiture pilote, coordination et préparation, autorisation, qualification technique, entreposage, stockage, manutention,...).

Dans le domaine du génie civil et béton, le groupe poursuit ses contrats auprès de ses clients historiques.

De manière générale, le groupe poursuit sa politique d'engagement de nouveaux collaborateurs d'encadrement pour assurer la planification, la gestion commerciale et l'organisation journalière.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET
DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE**6. Recherche et développement**

Le Groupe Dufour détient une cellule de recherche et développement composée d'une quinzaine de personnes et d'ateliers de maintenance.

Les programmes de recherche sont inscrits auprès du SPF Programmation de la Politique Scientifique. L'entreprise Coselog a obtenu en 2015 auprès du BELSPO le statut d'entreprise effectuant de la recherche de manière structurelle et récurrente.

Le centre de recherche appartient à Coselog SA et est commun aux différentes sociétés du groupe qui font appel à lui pour leurs recherches scientifiques dans le cadre du développement de nouveaux dispositifs et de nouvelles technologies dans leurs domaines respectifs.

La cellule de recherche et développement est principalement active dans les matières suivantes :

Traitement et revalorisation de flux, Recherche industrielle appliquée Développements d'applications informatiques Conception d'équipements de protection adaptés Développement de nouveaux procédés et techniques Recherche industrielle appliquée.

7. Utilisation d'instruments financiers

Afin de couvrir le risque de taux d'intérêts, la société utilise des instruments dérivés (swaps d'intérêts), afin d'arbitrer son endettement (sur taux à court terme) finançant le besoin en fonds de roulement ainsi qu'une partie des investissements. Nous renvoyons aux commentaires supra.

Fait à Marquain, le 25/11/2024

Le Conseil d'Administration

Frédéric DUFOUR
Administrateur, PCA

Olivier DUFOUR
Administrateur

Philippe DUFOUR
Administrateur

RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE
à l'assemblée générale des actionnaires
des sociétés anonymes COSELOG et COSELIMMO - le consortium -
sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés du consortium formé par les sociétés COSELOG et COSELIMMO (« le consortium ») et de leurs filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 15 septembre 2023, conformément à la proposition du Conseil d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la société anonyme COSELOG durant 15 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats consolidé de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales règles d'évaluation, dont le total du bilan consolidé s'élève à € 201.057.419 et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice consolidé de l'exercice de € 3.079.077 (code 9976 – BNB).

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES

Page 2 du rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires des sociétés COSELOG et COSELIMMO – le consortium sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;

RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES

Page 3 du rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires des sociétés COSELOG et COSELIMMO – le consortium sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires***Responsabilités du Conseil d'administration***

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES

Page 4 du rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires des sociétés COSELOG et COSELIMMO – le consortium sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Nous sommes dans l'obligation de vous signaler le non-respect des dispositions légales et statutaires relatives à la convocation, à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires dans les délais légaux y relatifs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, hormis l'exception ci-dessus, la consolidation est établie conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Ramegnies-Chin, le 28 novembre 2024

AVISOR SRL
représentée par

Dorothee HURTEUX
Réviseur d'entreprises

